

AVIS N° 24/25

SEANCE DU	04/05/2025
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1:

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°2831 du 06 Mai 2025 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	BDL	BIO	СРА	SAI
Ecart maximal	5%	10%	5%	10%	5%	5%